



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration de l'Alliance mondiale sur les technologies et les environnements accessibles, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration qui suit, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2011/100.



Déclaration*

D'après l'Organisation des Nations Unies, les personnes handicapées représentent de 10 à 15 % de la population mondiale; 80 % d'entre elles vivent en milieu rural et, dans les pays en développement, de 80 à 90 % des personnes handicapées sont sans emploi. Le manque d'accès à l'éducation est l'un des principaux facteurs qui contribuent à expliquer ces statistiques alarmantes. La communauté mondiale doit impérativement remédier à cette situation dans les plus brefs délais afin d'investir dans l'avenir des enfants handicapés et du monde entier. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées a été adoptée le 13 décembre 2006 et compte à présent plus de 145 signataires et 99 ratifications. Ce document fondamental consacre le droit qu'ont les personnes handicapées de jouir de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales.

L'article 24, consacré à l'éducation, traite spécifiquement du droit des enfants handicapés d'accéder à l'enseignement sur la base de l'égalité avec les autres. Il porte également sur la suppression des obstacles, relevant par exemple de l'architecture, et la transmission d'information par des moyens adaptés aux enfants qui sont aveugles, sourds ou les deux. L'article 9 de la Convention traite de l'accessibilité à l'environnement physique, qui est la pièce maîtresse de la Convention. L'éducation des personnes handicapées fait partie des questions auxquelles on accorde aujourd'hui une plus grande attention, un mécanisme ayant été mis en place pour suivre les progrès réalisés en la matière.

L'Alliance mondiale sur les technologies et les environnements accessibles (GAATES) souhaite proposer d'élaborer un modèle de principes directeurs en matière d'accessibilité à l'usage des établissements scolaires. Étant une ONG internationale, l'Alliance est en mesure de fournir une vue d'ensemble des prescriptions techniques en matière d'accessibilité et peut entreprendre ce projet de courte durée à faible coût et dans les délais escomptés.

L'objectif est d'établir un document sur la construction d'établissements scolaires accessibles, qui dispense des conseils à la fois sur le processus et sur les prescriptions techniques que les architectes et les constructeurs doivent suivre pour procéder aux aménagements nécessaires aux enfants, enseignants et parents handicapés. Le document comportera en outre des conseils portant sur les techniques de communication et les technologies en matière d'accessibilité qui peuvent être utilisées pour favoriser l'intégration des enfants handicapés. Il comprendra des dessins d'architecture, des explications sur l'importance de dispositifs particuliers et sera établi en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Il sera diffusé gratuitement sur le site Web de l'Alliance. Des séances de formation pourront être fournies, sur demande, dans diverses langues.

Nous vous prions de bien vouloir examiner notre proposition, qui consiste à soumettre un projet mené à terme. L'Alliance mondiale sur les technologies et les environnements accessibles est la principale organisation internationale qui se consacre à l'accessibilité de l'environnement physique et virtuel. Elle compte plus de 500 membres de par le monde et fait figure de référence dans le domaine de l'accessibilité de l'environnement physique et virtuel.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.